

Registre des délibérations - Délibération n° 05 : 09/10/2018

CONTRAT DE DELTA CAMARGUE « À L'ECOLE DU DELTA »

L'an deux mille dix-huit, le neuf octobre, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles à 9h30, sous la présidence de Monsieur Roland Chassain.

► Étaient présents :

- Représentants du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Mireille Benedetti, Cyril Juglairet
- Représentants du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Corinne Chabaud, Patricia Saez
- Représentants des Communes :
 - Commune d'Arles : Alain Dervieux, David Grzyb, Pierre Vétillart
 - Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Jérôme Bernard
 - Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Christelle Aillet, Roland Chassain, Roger De Murcia
- Représentants des établissements publics :
 - Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Didier Honoré
 - Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bernard Arsac
 - Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Bouches-du-Rhône : Henri Rivas
 - Métropole Aix-Marseille-Provence : Aline Cianfarani
 - Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bernard Arsac

► Avaient donné pouvoir :

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Jean-Marc Martin-Teissere à Cyril Juglairet
 Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Bruno Genzana à Corinne Chabaud
 Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Martial Alvarez à Jérôme Bernard
 Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Bouches-du-Rhône : Jean-Marc Taieb à Henri Rivas

► Étaient absents-excuses :

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Pascale Licari
 Commune d'Arles : Nicolas Koukas
 Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Isabelle Henault
 Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Jean-Paul Gay, Marc Minoretti
 Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bertrand Mazel
 Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette : Nicolas Juan
 Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bruno Blohorn, Bertrand Mazel

► Le Conseil de Parc était représenté par 20 membres

► Autres personnes présentes :

Magali Touverey, Trésorerie de Saint-Rémy de Provence
 Régis Vianet, Directeur général du Parc naturel régional de Camargue
 Pascale Durif-Varambon, Directrice adjointe, responsable du pôle « Administration générale et ressources », Parc naturel régional de Camargue
 Cécile Héritier, assistante de Direction, Parc naturel régional de Camargue

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
30	20	20

Nombre de voix	
En exercice	Votants
76	59

Date de convocation
13/07/2018
RC - 361



Délibération n° 05 : 09/10/2018

CONTRAT DE DELTA CAMARGUE « À L'ÉCOLE DU DELTA »

► Contexte

L'une des orientations fortes du Contrat de delta, mais également de la charte du Parc, est de transmettre au public la connaissance de l'eau pour permettre d'en comprendre les enjeux physiques, patrimoniaux, écologiques et humains.

Le diagnostic réalisé pour la stratégie d'éducation à l'eau a mis en évidence que les offres éducatives sont nombreuses sur le territoire, mais rares sont celles portant sur l'eau et les enjeux du Contrat de delta. Or, l'atteinte des objectifs du Contrat passe par l'évolution du regard de la population vers les réalités écologiques, économiques et sociales du territoire.

En ce sens, l'éducation à l'environnement favorise l'évolution des représentations indispensable à tout changement de comportement et participation citoyenne. De nouvelles propositions et/ou des évolutions des activités existantes permettraient d'enrichir l'offre pédagogique territoriale autour de l'eau et des milieux aquatiques. Pour l'efficacité de l'action, les actions éducatives mises en œuvre se déclineront selon le niveau scolaire le plus adapté.

► Descriptif

Le programme éducatif en question concerne les classes des écoles primaires.

Le dispositif pédagogique devra être élaboré en concertation avec les opérateurs territoriaux, selon les préconisations suivantes :

- 1- En partenariat avec l'Education Nationale, mettre en place un groupe de travail pour une concertation sur les dispositifs pédagogiques à proposer sur l'eau et les enjeux du Contrat de delta,
- 2- Définir des dispositifs en fonction des niveaux scolaires concernés : information et formation des enseignants, objectifs, méthodologies, fréquences, durées, lieux....
- 3- Réaliser les supports pédagogiques nécessaires à la mise en œuvre des animations,
- 4- Communiquer sur les modules pédagogiques aux écoles via les inspecteurs de l'Education Nationale de circonscription,
- 5- Animer, en partenariat avec les enseignants, les modules pédagogiques dans les classes concernées,
- 6- Restituer les travaux et expériences menées dans le cadre d'un rassemblement des élèves en fin d'année.

► Objectifs

- Proposer puis mettre en œuvre des dispositifs pédagogiques sur l'eau aux écoles primaires du delta en adéquation avec les enjeux du Contrat pour favoriser un changement de regard et une implication des jeunes dans la préservation des milieux aquatiques camarguais ;
- Accompagner les enseignants durant la mise en place du dispositif pédagogique.



► Plan de financement

Dépenses 2018 et 2019

Compte	Montant
coordination globale par le Parc (ingénierie, déplacements, frais divers) -	9 250 €
frais de communication (prestation)	1 000 €
animation pédagogique de 10 classes (prestation)	10 000 €
transports scolaires (10 déplacements)	10 000 €
création de supports pédagogiques (prestation)	3 000 €
journée de restitution pour les 10 classes (animations, transport)	13 000 €
Total	46 250 €

Recettes

Poste de recette	Financier sollicité	
Subvention Agence de l'eau	Agence de l'eau RMC	23 125 €
Subvention Région Sud paca	Région Sud	13 875 €
Autofinancement Parc	PNR Camargue	9 250 €
Total		46 250 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée :

- ADOPTE le projet proposé et décrit sommairement ci-dessus, répondant aux attentes du contrat de delta ;
- AUTORISE le Président à engager les démarches nécessaires pour obtenir les financements ;
- AUTORISE le Président à signer tous documents y afférant.



Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture et de l'affichage effectués le 31 OCT. 2018

Le Président,
Roland Chassain



[Faint, illegible text, possibly a stamp or header]